

Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Toulouse  
31380

Tél. 05.61.84.98.08  
Fax.  
Email [contact@mairie-montjoire.fr](mailto:contact@mairie-montjoire.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021 A 20H45

Présents : MM. GAY Patrick, RAYNAUD Jean-Pascal, ROUX Jacques, RAMON GIACOMIN Maxime, THOMAS Pierre, M. Emmanuel DEC, FARAMOND Florent.  
MMES GOUSMAR Isabelle, SOURBIER Nancy, DAL MASO Pascale, CAMBOULIVES Christine, MAYBON-CHEMINEL Nathalie, LAPORTE Mireille, SÉRIÉ Valérie.

Procurations : SAUZARET Marie-Christine à SOURBIER Nancy

Information l'ordre du jour a été modifié.

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité**

### **1/ Approbation du dernier compte rendu.**

**Voté à l'unanimité**

### **2/ Vidéo protection infrarouge – rajout caméras église.**

Madame le Maire explique qu'après plusieurs réunions avec la gendarmerie, il serait opportun de positionner une caméra de vidéo protection à infrarouge au niveau de l'église en supplément de celle déjà installée

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise F.S.I. pour montant de 2.747,30 €HT.

Cette acquisition va faire l'objet d'une demande de subvention auprès de structures de l'Etat et du Conseil Départemental.

**Voté à l'unanimité**

### **3/ Vidéo protection infrarouge – rajout caméras Vidalot.**

Madame le Maire explique qu'après plusieurs réunions avec la gendarmerie, il serait opportun de positionner deux caméras de vidéo protection à infrarouge au niveau du Vidalot en supplément de celles déjà installées.

Madame le Maire présente le devis avec les photos de l'entreprise F.S.I. pour montant de 5.164,36 €HT.

Cette acquisition va faire l'objet d'une demande de subvention auprès de structures de l'Etat et du Conseil Départemental.

**Voté à l'unanimité**

### **4/ Modification de la délibération de délégation du conseil municipal au Maire**

Afin de rajouter les montants de certaines délégations, autoriser Madame le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans le cadre des opérations de mise en sécurité et de rénovation du patrimoine communal et afin d'autoriser Monsieur Jean-Pascal RAYNAUD à signer tous les documents d'urbanisme en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le maire.

**Voté à l'unanimité**

### **5/ Rénovation des projecteurs de secours pour l'éclairage du stade de Football.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 septembre dernier concernant la rénovation des projecteurs de secours pour l'éclairage du stade de Football, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (11BT915)

- Dépose des projecteurs 216 à 223.
- Pose de 6 projecteurs à LED 375 W, 3 projecteurs par PBA avec traverse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit

⇒ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 395€
⇒ Part SDEHG	3 541€
⇒ <b>Part restant à la charge de la commune -ESTIMATIF</b>	<b>3 918€</b>
<hr/> Total	<hr/> 8 854€

Madame le Maire demande de choisir entre un emprunt ou un financement en totalité.

**Voté à l'unanimité avec un emprunt.**

#### **6/ Emploi occasionnel.**

Madame le Maire considère que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Elle demande l'autorisation à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**Voté à l'unanimité**

#### **7/ Rachat concession du Domaine Public.**

Une concession dans le domaine public de l'ancien cimetière a été demandé d'être vendu par les descendants de la personne enterrée.

**Voté à l'unanimité**

#### **8/ Travaux d'amélioration électrique et alarme à la Mairie.**

Madame le Maire informe qu'il est opportun de modifier les alarmes et l'installation électrique de la Mairie au vu du retour d'une troisième Agent Administratif.

A ce jour, seul une entreprise a répondu. Une subvention sera demandée.

Madame le Maire présente les devis :

- Remplacement de la baie de brassage pour 1.049,00 €HT,
- Pose d'une nouvelle alarme pour la salle de réunion pour 1.431,00 € HT,
- Amélioration de la salle du Conseil afin d'en faire des bureaux pour un montant 1.656,70 €HT.

Soit pour un total de 4.136.70 € HT **soit 4.964.04€ TTC.**

**Voté à l'unanimité**

**9/ Esquisse Salle des Fêtes et estimatif travaux – Annule et remplace la délibération n°2021-005**

Madame le Maire informe qu'il serait souhaitable de réaliser un financement total du projet. Une esquisse avait été élaborée, le conseil municipal avait été appelé à prendre connaissance du projet, Monsieur Jean-Pascal RAYNAUD présentait le projet s'intégrant totalement dans le terrain. Ce projet était apprécié de l'assemblée délibérante compte tenu que la commune de **Montjoire n'a jamais construit de bâtiment destiné en Salle des Fêtes.**

La nouvelle salle sera implantée à côté du terrain de Football

Le coût prévisionnel des travaux et frais annexes sont estimés à :

	Montant	DEPENSES	Montant
<b>Subvention Département (40%)</b>	<b>363 038,00 €</b>	Topographie	2 880,00 €
<b>Subvention Etat (30 %)</b>	<b>272 279,00 €</b>	Annonces et insertions	5 000,00 €
		Honoraires	68 000,00 €
		Etude de sols	2 500,00 €
Emprunt Caisse prêteuse	345 281,00 €	Bâtiment	720 917,00 €
Participation Commune	196 119,00 €	Terrasses	21 298,00 €
		Stationnement et VRD	160 000,00 €
		Montant dépense H.T.	980 595,00 €
		T.V.A. 20,00 %	196 119,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 176 714,00 €</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 176 714,00 €</b>

Ce projet devra faire l'objet d'un dépôt du permis de construire, de demandes aides financières de l'Etat au titre de la DETR de 30 % et du département de 40 %.

**Voté à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- La mise en place de 3 places bleues (Parking minute) devant la Mairie,
- Mise en place de panneaux de limitation de vitesse sur les voies communales afin de sensibiliser la population,
- Monsieur DEC Emmanuel demande la mise en place de panneaux pour sensibiliser les usagers des chemins de randonnées,
- L'étude de sols de la Maison de Garipuy a été lancée,
- Un contrat de maintenance avec un informaticien du secteur est mis en place afin de s'occuper des ordinateurs de la Mairie,
- L'éclairage du Vigné sera éteint de 0h00 à 06h00

Séance levée à 22h32